



**AVIS DE PROMULGATION  
REGLEMENT #509-2020**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 18 juin 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 509-2020

**RÈGLEMENT # 509-2020**

**Règlement 509-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux**

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion en date du 13 avril 2020
- 2 - Dépôt du projet de règlement en date du 13 avril 2020
- 3 - Adoption par le conseil municipal en date du 18 juin 2020
- 4 - Avis de promulgation en date du 23 juin 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, sur le site internet de la municipalité et sur l'écran électronique de l'Hôtel de ville entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 23 juin 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-troisième (23<sup>e</sup>) jour de juin 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.